

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BRUMATH

REGLEMENT GRAPHIQUE N° 5 – 1/5000^{ème}

23/01/2012	Approbation
07/05/2013	Mise à jour n° 1
25/01/2016	Modification simplifiée n° 1
05/09/2016	Modification simplifiée n° 2
30/11/2016	Mise à jour n° 2
22/11/2017	Mise à jour n° 3
19/03/2018	Mise à jour n° 4
07/09/2018	Mise en compatibilité n° 1
07/02/2019	Modification n° 1
12/11/2020	Modification n° 2
04/02/2021	Modification n° 3
30/06/2022	Modification n° 4

**MODIFICATION N°5
DOSSIER APPROUVE**
« Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communal en séance du 30 mars 2023 »



À Haguenau,
Le 30 mars 2023

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONNAGE

— Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS

— Zone de nuisances acoustiques

— Ligne de construction

— Linéaire commercial et de service

— Reculement

— Espace boisé classé à conserver ou à créer

— Emplacement réservé

— Espace planté à conserver ou à créer

— Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

— Zone de vigilance pour la qualité des sols

— Secteurs de mixité spécifique (article L.302-5 du Code de la Construction)

